Assemblée Lotoise pour la NOUVELLE UNION POPULAIRE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Objet : Déferrement de la voie Capdenac-Cahors au profit d'une Voie Verte.

A l'attention de : Mesdames et Messieurs les élu.es des municipalités du Lot

Copies adressées à :
Madame Carole Delga, présidente de la Région Occitanie
Monsieur Jean-Luc GIBELIN, vice-président aux mobilités et aux infrastructures de transport de la Région Occitanie
Monsieur Jacques Rigal, président du Conseil départemental du Lot
Monsieur Jean-Marc Vayssouze, président du Grand-Cahors
Monsieur Vincent Labarthe, président du Grand-Figeac
Monsieur Raphaël Daubet, président de Cauvaldor
Monsieur Serge Bladinières, président de la Vallée du Lot et du Vignoble
Monsieur Jean-Marie Courtin, président de Quercy-Bouriane
Monsieur Jean-Claude Sauvier, président du Pays de Lalbenque-Limogne
Monsieur Bernard Vignals, président du Quercy Blanc
Madame Mireille Figeac, présidente de la Communauté de Communes Cazals-Salviac
Monsieur Thierry Cassan, président du Causse de Labastide-Murat
Mesdames les Conseillères Départementales et Messieurs les Conseillers Départementaux
La presse

Pièces Jointes :
- Réponse du ministre des transports à la question écrite du député de l'Aveyron, Laurent Alexandre, sur le déferrement de la ligne de train Cahors- Capdenac
- Position de Jean-Luc Gibelin, vice-président PCF en charge des Mobilités pour tous et des infrastructures de transports, au Conseil Régional d'Occitanie (2017)
- Proposition de Vœu envoyée à l'ensemble des communes du Lot
- Affiche de communication du préfet du Lot en 1886

••••••

Le 27 juillet 2023

Mesdames et Messieurs,

Le 31 janvier dernier, le député Laurent Alexandre interpelait le gouvernement via une question écrite sur le projet de déferrement de la ligne ferroviaire entre Capdenac et Cahors.

La réponse apportée le 30 mai, par le ministre, au député de l'Aveyron, se limite à une simple énumération des différentes étapes par lesquelles est passé le projet de déferrement, sans la moindre réponse, ni aux arguments écologiques rappelant que le train est un moyen de transport vertueux car peu carboné, ni aux arguments économiques concernant le fret, le désenclavement des zones rurales et la complémentarité avec la ligne POLT.

Son absence de positionnement pose question à la lumière des 170 M€ annuels (jusqu'en 2024) annoncés par le Gouvernement pour soutenir l'exploitation des services de fret ferroviaire.
Par contre, sa réponse souligne de manière assez explicite la responsabilité des collectivités territoriales dans les choix d'aménagement passés et actuels.

i) La délibération de 2010 de l'ex-région Midi-Pyrénées, sous la vice-présidence aux transports de Monsieur Charles Marziani, validant la fermeture de la ligne Cahors-Capdenac proposée par Réseau Ferré de France, est en contradiction avec le "plan rail" de 800 M€ sur 10 ans adopté en 2020 par la Région Occitanie pour améliorer le réseau dans le cadre du *Green New Deal* qui a conduit à la réouverture de plusieurs "petites" lignes dans la Région.

ii) La convention de transfert de gestion de la ligne au Conseil départemental du Lot signée avec SNCF Réseau le 13 décembre 2022 attribue la responsabilité des décisions quant à l'utilisation de la voie ferrée au Conseil départemental du Lot. Celui-ci oppose, de manière incompréhensible et anachronique, le développement d'un équipement touristique à la réhabilitation d'un aménagement ferroviaire au service des mobilités locales (capacité de 650 000 tonnes de fret par an et 2 000 voyageurs quotidiens, selon l'étude du cabinet Transversales de 2012) qu'il a validé par une délibération de 2013. Cette décision est datée et devrait aujourd'hui être remise en question non pour renoncer à une voie verte qui pourrait trouver un autre itinéraire que celui de la voie ferrée, mais pour s'engager résolument dans la transition écologique dont le territoire a besoin, en cohérence avec les PCAET élaborés par le Grand-Figeac et le Grand-Cahors.

Rappelons, enfin, que la création d'un syndicat des Voies vertes du Lot dans lequel le Département est majoritaire permet à ce dernier de rester décideur mais délaye les responsabilités et conduit les élus municipaux à devoir se contenter de prendre acte de décisions prises en leur nom.

Nous tenions à porter ces éléments à votre connaissance, dans la continuité de la préoccupation qui nous anime quant aux conditions de réalisation de ce projet dont nous vous avions fait part dans nos précédents courriers. Nous espérons donc que vous soutiendrez notre demande de moratoire au déferrement de la ligne Cahors-Capdenac, et pour l'organisation d'une réelle concertation afin que ce projet des années 80 puisse être reconsidéré au vu des conditions actuelles qui ne manquent pas de mettre en avant le transport ferroviaire plutôt que la voiture, le camion ou l'autocar.

Salutations Citoyennes, Ecologiques et Sociales
L'Assemblée Lotoise pour la NUPES.
assembleelotoise.fr • alp.nupes@zaclys.net